



Compte rendu du Comité Technique Local du 13 septembre 2022



Les représentants du personnel étaient convoqués pour un comité technique local ayant à l'ordre du jour :

- adoption du procès-verbal de la réunion du 28/06/2022 (pour approbation) ;
- chantiers immobiliers en cours et à venir (pour information) ;
- modalités d'organisation du Centre De Contact (CDC) des particuliers de Nevers au 01/09/2022 (pour information, documentation à suivre) ;
- bilan de la campagne IR et préparation de la campagne des avis (pour information, documentation à suivre) ;
- actualisation du plan d'activité (PCA) de la DDFIP (pour information) ;
- point Clic'Esi (pour information) ;
- questions diverses.

En préambule, la direction nous a avisé que le procès-verbal de la réunion du 28/06 ne pouvait pas nous être présenté pour approbation car non finalisé. Encore une fois, la direction inscrit à l'ordre du jour des points à voter qui ne peuvent pas être examinés.

Ensuite, la direction a indiqué que le règlement intérieur du CDC sera soumis au vote alors qu'il nous était présenté uniquement pour information dans l'ordre du jour.

La CGT s'est opposée à ce vote car :

- ce n'est pas le règlement qui doit faire l'objet d'un vote mais le cadre harmonisé d'organisation du CDC.
- celui-ci, présenté lors d'un précédent comité le 26/11/2021 en tant que « projet », n'a pas été fourni dans les documents à examiner lors de l'instance convoquée aujourd'hui.
- ces deux documents n'ont pas été portés à la connaissance des agents du CDC.

De ce fait, la CGT a déclaré qu'elle refusait de donner un avis sans avoir été en mesure de consulter les agents concernés.

Le Président a néanmoins demandé au chef de service du CDC d'apporter des précisions sur le fonctionnement du service.

La mission d'un conseiller de ce service est principalement de répondre aux appels téléphoniques des usagers. Il devra également répondre aux demandes émanant des autres canaux de communication (e-contacts, Chat).

Le numéro de téléphone est un numéro national unique pour tous les CDC accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 19 h. Les e-contacts sont répartis en fonction d'un périmètre géographique défini.

Un conseiller doit répondre 5h par jour au téléphone sur 2 plages non consécutives.

Le chef de service a précisé qu'il y aurait 3 équipes pour assurer la mission téléphone sur les plages horaires suivantes :

- 8h30 – 11h30 et 14h-16h,
- 9h30-12h30 et 15h-17h,
- 12h30-15h00 et 16h30-19h (équipe décalée).

En période de pics d'activité, le service de Bercy « Stratégie Relations aux Publics » (SRP) pourra imposer des modes de fonctionnement spécifique :

- la durée journalière d'accueil téléphonique par agent sera portée à 6h,
- la constitution d'une équipe supplémentaire,
- l'accueil téléphonique sera assuré jusqu'à 22 heures et le samedi de 9h à 19h.

Les agents seront consultés courant octobre à bulletin secret pour choisir les plages des horaires variables applicables à l'ensemble du service (horaires classiques et horaires décalés).

Les heures effectuées en dehors des plages gérées par la pointeuse devront être réintégrées manuellement par le chef de service sur demande de l'agent. La CGT déclare que cette situation n'est pas satisfaisante et demande que l'application SIRHIUS soit adaptée nationalement afin de prendre en compte ces particularités horaires au même titre que les aménagements horaires lors du plan canicule.

Encore une fois, la CGT a fait remarquer que les conséquences des réformes ne sont pas étudiées dans leur globalité par Bercy et qu'au final, ce sont toujours les agents qui subissent.

Après cette présentation de l'organisation du CDC, le Président a maintenu sa position et a demandé aux représentants du personnel de procéder à un vote.

Le vote proposé n'étant pas réglementaire (vote non prévu à l'ordre du jour et document non fourni), les trois organisations syndicales s'y sont opposées. Le président a décidé de reconvoquer le comité technique local jeudi 22 septembre pour ce sujet ainsi que pour les autres points à l'ordre du jour qui n'ont pas pu être abordés faute de temps.

Si vous avez besoin de précisions complémentaires, vous pouvez contacter vos élus
cgt.ddfip58@dgfip.finances.gouv.fr

*Siégeaient pour la CGT : Christine RAGUILLAT, Florence BAILLON,
Marie France ANCELLIN, Jean Pierre BEN BLAL*